82545

1861

# 1861.

## Commission de l'adresse.

L'an Mil huit cent soixante et un, le lundi 11 février, à 2 heures, les membres composant la commission de l'adresse se sont réunis sur la convocation de M. le Secrétaire secrétaire du Sénat et sous la présidence de S. E. M. le Président Troplong. Etaient présents M. le Président, président de droit de la commission M.r le Premier Président Barthe, M. le Comte de Casabianca, M. le Comte de Bourgueney, S.E. le Maréchal Canrobert, M. le Roy de St Arnaud.

La séance est ouverte. M. le Roy de St Arnaud est élu secrétaire, et prend la plume.
M. le Président propose de fixer l'ordre des travaux de la commission.
Le discours du trône, l'exposé financier, les documents diplomatiques se présentent comme étant en premier examen et de délibération. Sur le quel de ces documents la commission doit elle d'abord porter son attention? La commission délibère et décide qu'elle examinera successivement dans l'exposé de la situation de l'empire la partie relative à chaque ministère. M. le Président fait le résumé du compte rendu de chaque ministère, des observations sont échangées sur les questions que cet examen soulève et la commission se réserve d'entendre MM. les commissaires du gouvernement sur les points qui paraîtront de nature à intéresser la rédaction de l'adresse.

La discussion se continue jusqu'au Ministère de la Marine exclusivement; elle est renvoyée à Mercredi 2 heures. La séance est levée. Le secrétaire.
Le procès verbal est adopté —
Le Président

Le Roy de St Arnaud

L'an Mil huit cent soixante et un, le Mercredi 13 février à 2 heures. Les membres de la Commission de l'adresse se sont réunis sur convocation et au délai de l'ajournement fixé à la fin de la dernière séance. Sont présents MM.rs le Président du Sénat, M. le B.n Barthe, M. le Comte de Casabianca, M. le M.al Canrobert, M. le B.n de Bourgueney, M. le Roy de St Arnaud.
La séance est ouverte. M. le Président propose d'entendre chaque membre sur l'opinion du Rapporteur dans la rédaction du mandat. Cet ordre de travail est adopté.
M. le Commissaire du premier Rapport est entendu. La parole est successivement donnée aux membres des 2.e 3.e 4.e et 5.e Rapports. Ce compte rendu qui constate l'opinion générale exprimée par la commission de l'adresse conduit à la discussion générale de la question étrangère. M. le Président, sur le rapport de l'opinion des Rapports, dégage quatre questions dans lesquelles la discussion peut se concentrer.
1.o y a-t-il lieu de traiter dans l'adresse la question de l'armée italienne ~~soit~~

au double pour se rendre de l'unité au système fédératif ~~de l'Italie~~?

2°. l'adresse doit elle reproduire la pensée qui a dicté à l'Empereur les paroles de Rome au discours du trône sur la violation du droit des gens et de l'unité de l'Italie.

3°. y a-t-il lieu pour le Sénat de s'associer aux paroles de sympathie de l'Empereur sur les royales infortunes ~~de Gaëte et Naples~~? auxquelles son discours fait allusion.

4°. quel sera le langage de l'adresse sur les affaires de Rome?

La discussion est ouverte. La commission est admise, par une délibération à laquelle tous les membres présents, à l'exception de M. Le Pelletier de St Rémy, déclarent qu'il n'y a pas lieu de faire entrer dans l'adresse l'examen de la 1re question.

La discussion ~~est ouverte~~ sur la seconde question. Elle aboutit à faire admettre que, sous la réserve des observations présentées, l'adresse devra reproduire, sans en exagérer la portée, le sentiment qui s'est fait jour dans le discours du trône. sur le respect dû au droit des gens.

M. le Président met en discussion la troisième question. La délibération fait ressortir tout à la fois la commission que tend à associer le Sénat, dans une mesure prudemment observée, à la sympathie que le discours du trône exprime sur une infortune noblement supportée.

La quatrième question relative aux affaires de Rome est mise en discussion. après une assez longue délibération la commission reconnaît qu'il s'élève autour de cette question principale des questions accessoires sur lesquelles il y a intérêt d'entendre les commissaires du gouvernement.

La ~~séance~~ commission s'ajourne à samedi pour entendre les commissaires du gouvernement. La séance est levée à 5 h 1/2.

Le procès verbal en la forme adoptée

Le Président.

Le secrétaire.

M. Le Roy de St Arnaud

L'an mil huit cent soixante et un Le samedi 16. février à 2 heures la Commission se réunit en Conférence à son Président de S. E. M. Troplong. sont présents MM. Le Cte de Bourqueney, Cte de Casabianca, M. de Cavour, Baron de Talleyrand Arnaud. La séance est ouverte.

M. Le Président rappelle que l'ordre du jour est à la réunion de MM. les Commissaires chargés à la Commission pour s'entendre sur les questions restées dans

les séances précédentes. M. le Président propose d'introduire mrs les Commissaires du Gl. MM. Mrs Barocke Magne & Billaudel sont introduits.

M. le Président fait connaître aux Commissaires la question sur laquelle s'est arrêtée la Commission. Elle est relative aux encouragements que l'Exposition semble donner afin d'étendre les travaux dans les villes à l'instar de ceux qui se font dans la Capitale. M. Magne entend sur cette question. Ses développements donnent lieu à des explications auxquelles prennent part les membres de la Commission & Mrs Barocke & Billaudel. La discussion est close sur cette question. Elle s'ouvre sur une question soulevée au sujet de la situation des Cultivateurs admis à figurer dans la classe des Ouvriers ou les Contremaîtres dans la Société. Mrs les Commissaires entrent dans les détails utiles à l'éclaircissement de la question. La discussion terminée, M. le Président fait observer qu'aucune lacune a été remarquée au sujet du Rapport de l'Exposition universelle. M. Barocke reconnaît que cette lacune est d'autant plus regrettable que les travaux du Jury se font sous la base même du Rapport relatif à cette question. La même observation & les mêmes regrets sont reproduits au sujet du Code Rural. La Commission passe à la question soulevée par l'Abréviation ou le maintien des délais fixés dans la réforme économique. Mrs Magne & Barocke sont entendus. La discussion s'épuise. M. le Président passe à la question relative à la situation faite à la Commune d'Imphy, au lieu & place de l'autre par une Ordonnance qui paraît avoir affecté les revenus du Trésor qu'elle s'apprête à revendiquer à la Commune.

Mrs les Commissaires sont entendus. M. le Président provoque quelques explications de Mrs les Commissaires sur le tarif des transports des houilles, et autres matières pouvant devenir l'objet de quelques faveurs dans l'abaissement du prix de transport en considération des projets de traités avec l'étranger, mais sans préjudice aux intérêts des houilles exploitées dans le nord de la France. Les déclarations de Mrs les Commissaires sont très rassurantes à cet égard. La discussion s'ouvre sur le projet d'appliquer le système du bulletin d'échange à la question des cercles. Quelques observations sont échangées, il en résulte qu'il y a lieu de faire à la Commission des cercles le soin d'examiner à son prochain avis cette question dont la gravité n'est pas contestable, mais dans l'examen dans la Commission de l'adresse devrait rentrer dans le cadre principal qui lui est tracé par l'Ordre du jour des travaux des épreuves législatives. La question qui s'est élevée dans la Commission au sujet des crédits supplémentaires est rappelée par M. le Président. M. Magne est entendu. Il développe la situation particulière & la discussion sur cette question satisfait au désir d'investigation de la Commission de l'adresse.

Quelques communications supplémentaires sont demandées sur les affaires d'Italie. Une note sera fournie à cet effet par les bureaux dans lesquels la Commission pourra se compléter.

La séance est ajournée à mardi 13. Sur les instances de la Commission avec

M. M. les commissaires du Gouvt. La séance ouverte à 5 h 1/2.

et

Les Présidents.

Le Secrétaire.

M. Le Roy de St Arnaud.

L'an Mil huit cent soixante et un. Le Mardi 19 février, à 2 heures
l'assemblée de la Commission de l'adresse s'est réunie sur convocation et sous la Présidence de
M. L. M. Troplong. Lecture en a donné du Procès verbal de la dernière séance. Le
Procès verbal en a été adopté. M. le Président rappelle que la séance a pour objet
la conférence de la Commission avec MM. les commissaires du Gouvernement. Cette
conférence portera d'abord sur la question relative à l'Algérie ou portera-t-on
sans retard cette question Algérienne et les relations extérieures. La commission
pense qu'il faut commencer par la question de l'Algérie. La commission décide
également que les conférences sur les affaires étrangères s'engageront par la
commission dans une discussion générale, et que les explications fournies par
la Commission ou offertes par MM. les commissaires laisseront à la commission de
l'adresse toute liberté de discussion ultérieure. Cette marche est adoptée.
M. le Président fait part des communications qu'il sera utile d'obtenir de MM.
les commissaires pour compléter les documents produits.
MM. les commissaires du Gouvernement sont introduits dans le sein de la Commission.
La question de l'Algérie est mise en discussion. M. le Président la pose. M. de
Bourgoing la développe. M. Magne la discute. M. Baroche ajoute quelques
considérations empruntées aux travaux de Constantine et aux débats du Conseil
d'Etat de 1857. M. le C.te de Casabianca répond à MM. les commissaires.
M. Magne insiste. M. Le Roy de St Arnaud lui répond. M. Baroche résume. La
discussion est close. Elle a porté sur la question Algérienne.
MM. les commissaires font connaître leurs explications
sur les objections de fond et de détail qui seront produites au sein de
la Commission. La discussion se prolonge et traverse toutes les
phases de la question politique que soulèvent les affaires de Rome.
MM. les commissaires du Gouvt se retirent.
après quelques observations échangées entre les membres de la Commission
la séance est levée. Elle est renvoyée à demain à 2 heures.
Le Procès verbal en a été adopté.

Le Secrétaire.

M. Le Roy de St Arnaud.

L'an Mil huit cent soixante & un, le Mercredi vingt-trois à 2 heures — La commission de l'adresse s'est réunie sur convocation à Rome la Présidence de M. le Comte Arrivabene. La séance est ouverte. après quelques explications relatives à la discussion qui a occupé une partie de la séance d'hier au sujet de l'algérie, la commission arrête que cette question sera touché dans l'adresse.

La discussion s'ouvre sur la question italienne. Tous les membres de la commission y prennent part. M. Barthe présente une formule de rédaction sur la question Romaine. M. de Beaurepaire la soutient. M. de Casabianca, Arrivabene & Le Roy de St Maur la combattent. M. Le Cte de Casabianca propose une formule qui est à son tour mise en discussion. une combinaison est proposé pour concilier les opinions. le M.is Carrabas en entendu. La discussion se prolonge. elle aboutit à une conciliation des opinions diverses soutenues dans la Commission. M. Le Président invité à compléter ce qui lui manque à une rédaction improvisée fait connaître quelques parties de projet qu'il a du préparer. cette lecture après quelques observations paraît réunir l'assentiment général. M. le Président sur l'instance de tous les membres ajoute à cette communication ce qu'il avait préparé lui même sur la question Romaine. Cette lecture donne à la délibération une issue plus rapide. La rédaction de M. Le Président sera revoir par de faciles interrogations le sens & la forme même du paragraphe relatif aux affaires de Rome sur lequel la commission s'est entendue. L'agrandissement, les affaires de Syrie, de Chine feront dans l'adresse la plus courte mais bonne réponse faite par M. le Président.
La séance est levée à 5 h. 1/2. La commission s'ajourne à Samedi 2 heures pour entendre la lecture de l'adresse & en arrêter définitivement la rédaction.
Le procès verbal est lu & adopté.

Le Président.

Le Secrétaire.
M.is Le Roy de St Maur

L'an M.is huit cent soixante & un, le samedi 23. février à 2. heures, la commission s'est réunie sur convocation dans la Présidence de M. le Comte Arrivabene la séance est ouverte, tous les membres sont présents.
M. le Président fait remarquer à la commission que la rédaction élaborée séance tenante et dans la conciliation avec son propre travail dont lecture avait été donnée lui avait recommandé à prévenir des difficultés qui rendent nécessaire le retour sur la discussion sur les points principaux touchés par les diverses rédactions.
La discussion est ouverte. M. Barthe a la parole: La rédaction est reproduite

Elle en rapproché de la rédaction du Projet d'adresse & les différences le constatent. La discussion s'empare de ces différences. Chaque membre de la commission en entendu. Les efforts communs tendent à mettre la pensée de la commission dans les conditions d'un accord manifesté par la rédaction. Ce but paraît atteint. M. le Président en invité à relire le projet d'adresse. Cette lecture réunit les suffrages. La commission décide que ~~la lecture~~ le Projet sera ainsi présenté lundi au Sénat.

La commission pour son autre collègue n'a désigné point de Rapporteur. La rédaction de l'adresse n'exige point cette désignation. Les amendements qui se produiront renvoyés à la commission pourront donner lieu suivant les besoins à la désignation de Rapporteurs spéciaux. Les commencements de l'adresse compromettent bons des commissions & l'obligation de soutenir la rédaction de l'adresse se partagera naturellement entre les membres de la commission. La séance est levée sans qu'aucune autre affaire. Le procès-verbal entre & adopté.

Le Secrétaire. Le Président —
M. le Roy de Stassart

L'an Mil huit cent soixante & onze le 27 juin à Ehrenz. La commission de l'adresse s'est réunie sur convocation chez le Président de S.E. M. Kapteyn. Sont présents M.M. les Cts de Bousies, M. le Ct de Lagalassaye, le Mis Camobert & M. le Vicomte Baethe & M. le Roy de Stassart. La séance est ouverte.

S.E. M. Kapteyn met sur le Bureau l'amendement soumis par cinq membres du Sénat. Cet amendement a pour objet de substituer à la fin du paragraphe commençant par ces mots „ mais notre plus ferme espoir " finissant par „ la sentinelle la plus vigilante et la plus fidèle " la phrase suivante „ & maintient à Rome la souveraineté temporelle du St Siège sur laquelle repose l'indépendance de son autorité spirituelle "

avant de discuter cet amendement M. le Président propose d'entendre MM. les commissaires du gouvernement afin d'entendre les explications auxquelles cet amendement peut donner lieu. La discussion sera ouverte après le départ de MM. les commissaires.

MM. Billaut & Magne sont introduits. M. Baroche en l'absence de M. Dufaure.

qu'on la commission sera entendue d'autres explications. des objections lui seront proposées. la confidence rend jus. M.r le commissaire de l'ouvrement se retirent.. la discussion est ouverte. lecture faite de l'amendement rapporté du texte de l'adresse, les membres de la commission sont successivement entendus. Il résulte de la discussion que deux membres adoptent l'amendement, M.rs Barthe & Bourguenay & que quatre membres le repoussent. ce à savoir M.rs le Président Troplong, Cazalisnat conseiller de Roy de S. Amand. et la commission Confié à M.r le C.te de Cazalisnat. le Rapport a fait sur le rejet de l'amendement. la séance est levée à quatre heures & demi

et. le Président.

Troplong

le Secrétaire

Le Roy de S. Amand

L'an Mil huit cent soixante & un, le vendredi 1.er Mars à 1. heure, la commission composé de M.rs le C.te de Bourguenay, Cazalisnat, Barthe, M.r Conseiller de Roy de S.t Amand se sont réunis sur convocation et sous la Présidence de M. le M.r Troplong.

L'objet de la réunion est l'examen de deux amendements, chacun signé de cinq membres du Sénat et tendant, le premier à l'addition, page 3 9.e ligne de cette phrase après les mots d'encouragement. " à votre personne et à votre dynastie pour qui sont gages et sont amour du bien public et de la vérité " le second à l'addition de cette, page 3. après les mots " la pensée d'un piège " de cette phrase: " Nous avons confiance que les encouragements insuffisants " jusqu'à ce jour, deviendront plus dignes de vos M. et du grand Empire qui Elle " gouverne. ".

Sur le premier amendement: la commission constate qu'il résulte de la discussion que les encouragements ainsi été insuffisants jusqu'à ce jour, qu'il y aurait lieu d'attendre à ce point de vue les explications des commissaires du gouvernement. & quant à la forme elle ne rend aucunement par le dépôt de l'amendement et que si admis cette forme ne pourrait pas être conservé. l'amendement supprime une phrase utile qui complète la pensée de l'adresse. la commission écarte l'amendement et charge M.r le Roy de S.t Amand de soutenir le rejet.

Sur le premier amendement: la commission adopte sauf le déplacement du mot Elle qui doit être fait si on l'avait fait à la rédaction de l'adresse. Cette explication sera donnée par M.r le Roy de S.t Amand.

La séance est levée —

Le Président.

Troplong

Le Secrétaire

Le Roy de S.t Amand

L'an Mil huit cent soixante et un le Samedi 2. Mars à 1. heures
la commission composée de tous ses membres s'est réunie ~~dans~~ convocation de sous
la présidence de S.E. Monsieur Croppong. L'objet de la réunion est l'examen
de deux amendements l'un relatif à la cession au comté de Nice, dont l'article
de nos deux dernières de Turin, quelle le projet d'adresse sur le discours. Le second
relatif à un changement de rédaction qui substituerait le mot de loyal au mot
dispersame dans une phrase ou le projet d'adresse fait appel au sentiment unanime de
Majesté et de patriotisme. — La commission délibère sur les amendements.
Sur le premier, relatif à la cession du comté de Nice, la commission apprend
qu'il n'a pas été fait mention dans l'adresse de cette question et pense comme
pense elle avait fait l'objet d'un Sénatus-Consulte et d'un Rapport dans
lesquels cette cession avait été appréciée sous tous les points de vue, que du reste
l'amendement n'empêche pas de nature à être regardé comme exprimant le sentiment de la France. — Sur le second, la commission pense que c'est une
pure question de rédaction. Il semble même à la commission même après
l'amendement que la phrase serait en meilleure qu'elle serait plus conforme au
langage ~~qu'une~~ Nation suivant l'adresse à un état fait. Le Sénat en
décidera. M. le Rapporteur est chargé de présenter ces observations
de vive voix. —.

Le Président.

Le Secrétaire —
J. de Le Roy de St Arnaud

L'an Mil huit cent soixante ~~et~~ un. Le Lundi 4 Mars à 1. 3/4 la commission
Composée de tous ses membres s'est réunie sur convocation de tous la Présidence de
S. E. M. Croppong. La séance est ouverte. L'objet de la réunion est l'examen d'un
amendement présenté par cinq membres du Sénat qui demandent l'addition de ces
mots „ & nos Marins „ à la suite du mots Soldats dans la phrase du projet d'adresse
placé au paragr. 9. ligne 5. page 4. dans ces mots Soldats, La
Commission avait compris l'armée de mer comme l'armée de terre. Mais elle regrette
que l'objet dans l'amendement ~~pour~~ suffise pour la faire à sa rédaction les commissaires
de l'adresse. Cette observation sera faite par M. le Rapporteur
sera ci-dessus à l'ordre du jour. La séance est levée.

Le Président.

Le Secrétaire.
de Le Roy de St Arnaud,

1862

a la subrogation annoncé
~~aux avantages~~ éventuels ~~attribués~~, par une lettre de S. M. l'Empereur
par les chemins ~~d'entre~~ vicinaux.

au 5e B. sage 9 ou l'usage quelle leur a fait de salubrité nouvelle
après le décret du 14. 9bre 1867 en appréciée —

M. Barthe, m. de Richemont, m. Benjean m. Barrot (1) sont entendus
sur cette question. (1) M. de Bourgoing & de Boyer.

Il ne résulte pas de la discussion que cette dernière question
qui doit être agitée devant la commission du Sénat ait été résolue
quant à présent pour donner l'objet d'un paragraphe de l'adresse.

Cette décision m. le Président soumet aux Collègues la
pensée que si aperçu on peut décider que le paragraphe du
discours du Trône dans lequel on rappelé en termes énergiques
la résolution de maintenir les bases inébranlables de la
constitution ~~n~~ sera dans l'adresse l'objet d'un paragraphe en réponse

m. Benjean présente quelques observations auxquelles m. de Riche-
-mond oppose des considérations contraires.

m. le Président résume cette discussion & la ramène à un point
de vue juridique qui établie par la décision de tout à l'heure, les points relevé à la
discussion & ceux dont la discussion doit demeurer interdite à ~~l'un~~ quelconque
n'a pas mandat légal pour en faire l'objet d'un examen public. Les
déclarations qu'on voudrait introduire restent en dehors du véritable espoir
sur lequel repose la constitution.

après quelques observations échangées entre mrs Barthe & Benjean. la
discussion est fermée. m. Barrot présente quelques considérations sur le
Colportage & demande que la commission soit mise à même
de donner quelques éclaircissements sur l'avenir réservé à cette mode de
souscription qui a rendu de réels services. la commission partage cette pensée.
~~à 5 1/2 h~~

~~La séance ouverte à 2 h. la commission s'ajourne à Lundi à 2 h.~~

la question du choix de son rapporteur sera décidé dans la commission.
Il est entendu que M. le Président Troplong sera le rapporteur de l'adresse.

la séance ouverte à 5 1/2 h. la commission s'ajourne à Lundi à 2 h.

Le Secrétaire
M. Le Duc de Castries

Le Président
Troplong

Le lundi 3 juin à 2 heures, la commission de l'adresse se réunit
sur la convocation de M. le Président dans le cabinet de M. le Président. Tous les
membres sont présents. M. le Président déclare la séance ouverte.
L'ordre du jour appelle la continuation de l'examen de l'exposé de la situation
intérieure de l'Empire. La discussion s'ouvre sur le Ministère des finances.
La parole est donnée à M. Bonjean. L'honorable membre examine le
système financier dans son ensemble et dans ses détails. Tous les
membres se mêlent successivement à la discussion. Elle aboutit à
reconnaître que sur plusieurs points de l'exposition de la conversion de
la dette des explications seront demandées aux commissaires du gouvernement.
L'examen de la commission se porte sur le ministère de
l'agriculture du commerce et des travaux publics. Les paragraphes 2. page
34. relatif à la pêche maritime, 2. page 34. concernant le traité de
commerce et ses applications; 2. page 36. sur la caisse alimentaire
sont réservés pour le développement ultérieur dans la
conférence avec les commissaires du gouvernement.
La commission passe à l'examen du Ministère d'Etat. Le paragraphe
8 & 3 relatif au mouvement historique sera l'objet de
quelques observations dont M. de Richemont se rendra l'organe.
La question est réservée.
Le Ministère de la justice n'est l'objet d'aucune ~~objection~~ remarque.
L'examen se porte sur le Ministère de l'Instruction publique et des
cultes. quelques questions sont examinées avec intérêt ~~sur l'Instruction~~
notamment sur l'Instruction primaire, mais aucune ne paraît retenir
pour quelque temps la commission dans ses explications avec les organes
du gouvernement. La partie de ce ministère concernant les cultes
est examinée à part. Il ne sort de cet examen aucune ~~la~~ réserve de point
réserves ~~si~~ pour l'adresse, ~~si pour la conférence avec le ministre sans~~
~~portefeuille~~ sauf les questions qui s'y rattachent. Mais ~~Mr~~ la conférence avec les
Ministres en sera saisie.
Dans le Ministère de la guerre la commission ne relève aucun sujet
d'observation.
Au sujet de l'Algérie, la discussion s'engage, elle se résume dans la
proposition de donner à l'intérêt ~~que cette~~ qu'inspire la conservation et les
progrès de cette colonie non seulement une place dans les questions à
traiter avec les commissaires du gouvernement mais ~~entre~~ même dans
l'adresse en réponse aux discours du trône.
On passe au ministère de la marine & des colonies.
Sur les colonies, une question est réservée – elle a trait à l'émancipation dans l'esprit des
modifications qui se préparent dans le régime colonial. M. de Boyer & Daniel

sont entendus. La question sera réservée pour la conférence avec les commissaires.

La séance est levée et renvoyée à demain 2 heures. La Commission s'occupera du ministère des affaires étrangères.

Le Secrétaire.
M. Le Roy de St Arnaud

Le Président.
Royer

Le Mardi 4 février, 1862, à 2 heures, la Commission de l'adresse se réunit au même endroit que les séances pour les membres présents.
M. le Président déclare la séance ouverte.
M. de la Sablonnière fait une communication qui rendra plus aisé les explications à demander aux commissaires du gouvernement sur la question de l'Algérie.
M. Le Roy de St Arnaud donne lecture des questions mises en réserve dans les séances précédentes pour les explications à demander aux commissaires du gouvernement. une question d'ordre est soulevée et remplacée par une autre quelques unes sont modifiées ~~cette rédaction est adoptée~~ le travail est adopté. les questions seront transmises.
L'ordre du jour appelle l'examen relatif au Ministère des affaires étrangères.
M. le Président pose la question sous deux aspects la reconnaissance de l'Italie & les affaires de Rome. M. de Bourqueney en entendu. M. le Président Troplong lui répond. M. Barthe prend la parole. après lui M. le Président Troplong. puis M. de la Sablonnière. la discussion se poursuit. la plupart des membres y prennent part. elle s'entoure de la lecture de documents diplomatiques qui sont la base de la discussion de la commission.
Le Président la résume & en dégage les questions qui seront posées aux Commissaires du gouvernement. ~~du matin~~ à la reunion d'après midi afin d'éviter les discussions entre les membres de la commission dans la conférence avec les ministres.
La séance est levée. la commission s'ajourne sans désignation. la première séance sera consacrée à la conférence avec les ministres sur laquelle

Le Secrétaire.
M. Le Roy de St Arnaud

Le Président.
Troplong

Le Lundi 10 fevr 1862 à Midi, la commission de l'adresse se réunit. Tous les membres sont présents. M. Le Président déclare la séance ouverte. M. Le Président rappelle que la séance a pour objet la conférence de la commission avec Mrs les ministres organes du gouvernement. Les Ministres sont introduits. S.E.E. Mrs Baroche Billault & Magne prennent séance dans la commission.

M. Le Président pose la première question qui est ainsi et explique à quelle pensée que la question a été soulevé. S.E. M. Billault en entendu. M. Barthe & M. Le Président le font également. La seconde question est posé. S.E. M. Baroche prend la parole. Mrs Bonjean & M. Barrot sont entendus. M. Le Président pose la troisième question. M. Baroche est entendu. M. Bonjean fait quelques observations. Quatrième question. M. Baroche prend la parole. M. Le Président, M. Barthe, M. Barrot échangent de nombreuses observations avec M. Le Commissaire du Gouvernement. On passe à la 5e question. M. Baroche a la parole Mrs Barrot, Barthe & de Bourgueney sont entendus.

M. Le Président pose la 6e question. M. Baroche prend la parole. De nombreuses observations sont échangées entre M. Le Commissaire du Gouvernement & MM. de Bourgueney, de Boye, Carabianca, M. Le Président, M. Barthe. M. Bonjean M. Le 1er de la séance.

L'heure avancée de la séance générale indiquée pour la tenir met fin à la séance. La commission s'ajourne à demain à une heure qui sera indiquée après la séance générale.

Le Secrétaire.
Schneider de Ternaux

Le Président.
J Boyer

Le Mardi 11. fevrier 1862, à midi, la commission de l'adresse est réunie tous les membres sont présents; M. le Président déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est la continuation de la conférence avec Mrs les commissaires du Gouvernement. Mrs Billault, Baroche, Magne, sont introduits, et prennent séance dans la commission.

M. le Président pose la 7e question relative au système financier.

M Magne a la parole.

L'honorable commissaire expose le système financier, après lui est entendu M. le Rapporteur Arnaud. M. Magne lui répond. M. Benjean, M. Barthe, M. Baroche, M. Magne, M. de Parieu échangent des observations.

M. Benjean entend spécialement sur l'impôt des actes publics taxes sujettes à dégrèvement. M. Magne & M. Baroche lui répondent. La discussion se généralise.

M. le Président pose la seconde question sur le Ministère des finances qui est la suivante sur l'ensemble des questions. Elle a trait à l'attitude prise par la France dans ses rapports financiers avec l'Espagne. M. Magne entend. Il répond aux explications de la rédaction insérée au Moniteur. M. Barthe est également entendu & M. Magne lui répond. S'il y a lieu à la séance en explications elle aura lieu dans la soirée même. L'heure de l'assemblée générale interrompt la conférence & l'ajournement à demain est prononcé.

La séance est levée.

Le Secrétaire
de Rapporteur

Le Président

Le Mardi 12. février 1862, les membres de la commission de l'adresse se réunit dans le cabinet de S. E. M. le Président. Tous les membres sont présents. La séance est ouverte. L'ordre du jour est la continuation de la conférence avec M. le Commissaire du Gouvernement. MM. Magne, Billault & Baroche sont introduits.

M. le Pte de Parieu a la parole sur une observation qu'il désire présenter sur la question relative à la dette subie par le trésor dans la négociation des Lots Piémontais. — M. Magne répond. La discussion est ouverte. Les questions relatives au Ministère des affaires étrangères est mise en discussion avant les autres questions.

M. Billault est entendu, après lui M. de Bourgoing, M. Barthe. M. le Président & les autres membres sont entendus tour à tour sur la question de Syrie. M. Billault est entendu dans ses explications. La question du Mexique est également introduite. M. Billault garde la parole. Le ministère des affaires étrangères en Syrie. Sur les divers questions réservés sur le Ministère de l'agriculture commerce & travaux publics M. Baroche est entendu sur les questions

réservés. Elles sont épuisées. Celles relatives au Ministère d'État ont l'objet de
diverses explications dans lesquelles M. Baroche et Mr Richemond sont entendus.
La question réservée sur l'Instruction publique en discutée par M. Billaut. M.
Le Président qui la pose en fait remettre les éléments. Mr Barthe, M. Bonjean
M. de Bourqueney M. de Royer sont entendus. on passe à la question de l'Algérie.
M Magne fournis à l'exposé des Explications. M. Le Président est entendu. M.
Barrot et M. de Richemond le sont également. après la question des colonies
dans laquelle M. ~~Darcuba~~, Billaut, M. de Royer et M. de Richemond sont entendus
MM. les Ministres commissaires du Gouvernement se retirent.
La séance continue après leur départ.
M le Président résume les questions qui doivent le plus fixer l'attention des
~~tous~~ membres de la Commission. ~~Après~~ La discussion en ouverte. Mr Barthe
M. de Bourqueney, M. Le Président, M. de Richemond, M. Bonjean, M. Darcuba
M Barrot sont entendus. ~~La~~ La discussion est ajournée après la lecture de
l'exposé d'adresse qui aura lieu à la séance du samedi à 2 heures. La séance est levée.

Le Secrétaire.
M. Le Roy de St. Arnaud

Le Président.
Fortoul

Le samedi 15 février à 2 heures les membres de la Commission se sont
réunis en leur ordinaire de leur séance. Tous les membres sont présents —
M. Le Président ouvre la séance. L'ordre du jour appelle la lecture du Rapport
d'adresse en vue de la discussion de M. le Président. Cette lecture est donnée.
elle est reprise par paragraphe. La discussion s'établit sur chacun d'eux.
Tous les membres font entendre des paragraphes divers sont adoptés moyennant
quelques modifications acceptées de la rédaction. La rédaction est adoptée.
M. Le Président cite alors quelle ~~sera~~ sera lue lundi en Assemblée Générale.
La séance est levée.

Le Président.
Fortoul

Le ~~Secrétaire~~ Secrétaire,
M. Le Roy de St. Arnaud

# 1863

Le 19 janvier 1863, les Sénateurs composant la Commission chargée de rédiger le projet d'adresse se sont réunis dans le cabinet de S.E. le Président du Sénat à 2 heures.

Etaient présents : — S.E. le Président du Sénat, — Président de la Commission. M. le Général d'Hautpoul — M. Le Febvre Duruflé — M. le Comte de Casabianca — M. le Comte Boulay de la Meurthe — M. le Comte de Bourqueney, M. le Bon Dupin, M. le Général de la Rue, M. de Royer, S.E. le Général Roman du Fossé M. de Forcade la Roquette.

La Commission procède à l'élection d'un Secrétaire.

M. de Forcade la Roquette est nommé Secrétaire.

S.E. le Président du Sénat invite les membres de la Commission à examiner les opinions qui se sont produites dans leurs bureaux.

Les membres de la Commission prennent successivement la parole pour résumer les diverses opinions qui ont été émises dans la discussion des bureaux et s'accordent à reconnaître que le sentiment qui s'est manifesté est un sentiment de confiance dans la politique de l'Empereur

S.E. le Président Troplong fait observer que, la discussion des bureaux semble, d'après les explications qui viennent d'être données, avoir porté sur trois points la discussion des bureaux semble s'être portée principalement sur trois points :

1° La question Italienne dans ses rapports avec la Papauté.

2° La question Mexicaine dans laquelle notre honneur et nos soldats sont engagés.

3° Le caractère général de l'adresse qui doit s'inspirer des sentiments élevés de calme et de modération que tout le monde a remarqués et approuvés dans le discours de l'Empereur.

C'est sur ces trois questions que portera principalement la discussion de la Commission, et mais chaque membre pourra d'ailleurs présenter les observations qui lui paraîtront utiles sur les questions spéciales que traite l'Exposé de la situation de l'Empire. Ces observations seront présentées soit d'une manière opportune, en présence de MM. les Commissaires du Gouvernement.

S.E. M. le Président Troplong est nommé rapporteur de la Commission.

La séance est levée à quatre heures et demie et renvoyée au lendemain 20 janvier à 2 heures.

et la pensée que l'adresse en exprimant ce sentiment doit éviter tout ce qui pourrait donner lieu à une discussion d'opinion surtout dans la question romaine.

Le Président
Troplong

Le Secrétaire
de Forcade

Procès-verbal de la séance du Mardi 20 Janvier 1863.

---

Le mardi 20 janvier 1863 les Sénateurs composant la Commission chargée de rédiger le projet d'Adresse se sont réunis à deux heures dans le Cabinet de S. Ex. M. le Président du Sénat.

Tous les membres de la Commission étaient présents.

M. le Président propose d'adopter l'ordre de la discussion suivi par les précédentes Commissions de l'Adresse et d'examiner Ministère par Ministère les questions qui peuvent appeler l'attention et sont de nature à motiver des Demandes d'explications à MM. les Commissaires du Gouvernement.

Cette proposition est adoptée et la discussion est ouverte sur la partie de l'exposé de la situation de l'Empire qui concerne le Ministère de l'Intérieur.

M. le Baron Dupin pense qu'il y a lieu de demander quelques explications aux Commissaires du Gouvernement sur la polémique de la presse dans les questions qui touchent à la religion et à l'intérêt de l'Eglise. Il regrette que certains Journaux ne respectent pas davantage la religion professée par la majorité des Français. Il distingue entre la discussion philosophique fondée sur des considérations d'un ordre élevé et la polémique quotidienne, passionnée, dirigée contre l'Eglise et le Clergé dans un but politique et anti-religieux.

M. le Comte de Casabianca s'associe à ces observations et rappelle qu'elles ont été déjà faites l'année dernière.

M. De Forcade de la Roquette fait remarquer que depuis l'année dernière la polémique est devenue moins vive et que la législation sur la presse punit les attaques dirigées contre la religion.

M. le Comte de Bourgueney tout en reconnaissant une certaine diminution du mal ne la trouve pas suffisante. L'Exposé maintient les principes posés par la Circulaire du 7 Décembre 1860 qui limite les mesures de répression administrative aux attaques dirigées contre la Dynastie et la Constitution. Il demande que ces mesures soient également appliquées aux attaques dirigées contre la religion.

M. le Président Troplong rappelle qu'en effet l'année dernière, les observations présentées aux Commissaires du Gouvernement

portaient précisément sur la nécessité de protéger la religion aussi bien que la Dynastie et la Constitution. Il ajoute que les journaux Ultramontains se livrent également à diverses attaques contre des principes consacrés par nos lois et que la surveillance administrative doit porter sur tous ces points.

M. le Comte Boulay de la Meurthe pense que la protection devrait s'étendre non seulement à la religion, mais aussi à la morale.

M. de Royer dit qu'on ne peut contester une certaine amélioration dans la polémique de la presse depuis l'année dernière. Des avertissements ont été donnés même à des journaux qui ne sont pas hostiles à l'Empire et la direction politique de la presse s'est rapprochée du désir manifesté par le Sénat. Il ne s'oppose pas d'ailleurs à ce qu'une nouvelle question soit adressée à ce sujet aux Commissaires du Gouvernement.

La Commission, conformément à la proposition de M. le Baron Dupin, estime qu'il y a lieu de poser à MM. les ministres sans portefeuille la question suivante : Les mesures de répression justement appliquées aux journaux qui s'écartent du respect dû à la Dynastie et à la Constitution ne doivent-elles pas s'étendre aux journaux qui s'écartent du respect dû à la religion et à la morale et aux lois de l'Etat ?

M. le Baron Dupin présente une observation sur la direction qu'il convient de donner aux prochaines élections et exprime la pensée que les membres du Corps législatif qui à un certain moment ont cru devoir dans la question romaine adopter une ligne de conduite particulière ne seraient pas l'objet d'une exclusion systématique.

Diverses observations sont échangées sur cette proposition qui est écartée par la Commission.

M. le Président ajoute que M. le Baron Dupin conserve le droit de soumettre en son nom personnel aux Commissaires du Gouvernement les observations qui lui paraîtront convenables.

M. le Comte de Casabianca appelle l'attention de la Commission sur un passage de l'exposé de la situation de l'Empire qui concerne l'organisation de l'établissement pénitencier de Casabianda dans la plaine orientale de la Corse. Il exprime la crainte que l'établissement dont il s'agit ne se trouve pas placé dans des conditions suffisantes de salubrité.

La Commission, après avoir entendu quelques explications à ce sujet, décide qu'une question sera adressée à MM. les Ministres sans portefeuille sur les conditions de salubrité de l'établissement de Casabianda.

M. Lefebvre-Duruflé exprime le désir qu'une surveillance active soit exercée sur la fabrication et le Commerce des boissons alcooliques et notamment de l'absinthe. Il n'insiste pas d'ailleurs pour obtenir sur cette question toute spéciale des Demandes d'explications aux Commissaires du Gouvernement.

On passe à l'examen de la partie de l'Exposé relative au Ministère des Finances.

M. de Forcade présente quelques observations sur les résultats comparés des Budgets de 1861 et de 1862. L'Exposé financier compare les Crédits supplémentaires et extraordinaires ouverts en 1861 et en 1862; M. le Ministre pense que pour avoir une comparaison complète, il est utile de rapprocher également les crédits ouverts originairement par les lois de finances des deux exercices. Il examine ensuite la situation de la Dette flottante et les divers éléments qui la composent. Enfin il appelle l'attention de la Commission sur le passage de l'Exposé relatif aux traites de la Marine présentées au Mexique. Il semble résulter de l'Exposé que ces traites excéderaient les crédits ouverts et ne pourraient être payées au moyen de virements. Comme il s'agit de l'application d'un Sénatus-Consulte récent, peut-être serait-il utile de Demander sur ce point quelques explications aux Commissaires du Gouvernement.

Une Discussion s'engage à ce sujet. MM. de Casabianca, Boulay de la Meurthe, M. le président Troplong, M. de Royer sont successivement entendus.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu de Demander des explications sur le passage de l'Exposé financier relatif aux traites de la Marine et sur les causes qui n'ont pas permis de couvrir le montant de ces traites au moyen de virements.

On passe à l'examen du Ministère de l'agriculture, du Commerce et des travaux publics.

M. le Baron Dupin appelle l'attention de la Commission sur les intérêts de notre navigation maritime

Il dit que l'on se préoccupe des mesures que semble préparer le Ministre du Commerce et de l'enquête qui se poursuit sur cette question.

M. de Forcade dit qu'en effet une enquête est ouverte sur les questions qui intéressent la navigation marchande, que les représentants des ports sont entendus dans cette enquête et semblent favorables à l'esprit qui préside à la direction du Ministère du Commerce et des Travaux publics.

M. Lefebvre Duruflé fait ressortir la situation pénible dans laquelle se trouvent plusieurs départements par suite de la disette du coton. Il rend justice aux efforts du Gouvernement pour adoucir ces souffrances et le félicite surtout des sages conseils qu'il a adressés au Gouvernement des Etats-Unis pour mettre fin à cette Guerre si cruelle pour l'Amérique, si désastreuse pour l'Europe elle-même. Il pense qu'il conviendrait d'engager le Gouvernement de l'Empereur à renouveler les Conseils qu'il a déjà donnés.

M. le Baron Dupin donne sur la situation de l'Amérique quelques renseignements qui ne permettent guère d'espérer une cessation prochaine de la Guerre civile.

M. le Comte de Bourgoing approuve complètement la tentative de médiation qui a été faite mais il craint qu'une nouvelle tentative ne soit prématurée à ce moment.

M. Lefebvre Duruflé n'insiste pas pour obtenir des Commissaires du Gouvernement des explications sur une nouvelle tentative de médiation et se borne à demander que des questions soient adressées sur la situation des classes ouvrières employées à l'industrie du coton sur l'importance des secours qui pourront leur être accordés et sur l'emploi de ces secours.

La séance est levée à 5 heures et demie et remise au lendemain 21 Janvier à 2 heures.

Le Secrétaire.

Le Président.

Procès verbal de la séance du
21 janvier 1863.

---

La séance est ouverte à Deux heures sous la présidence de S. Ex. M. Croplong.

Tous les membres de la Commission sont présents.

La discussion est reprise sur la partie de l'exposé de la situation de l'Empire concernant le ministère de l'agriculture du Commerce et des travaux publics.

M. de Forcade de la Roquette donne quelques explications sur la question des sucres. Comme membre du Conseil supérieur du Commerce, il a assisté à l'enquête et à la discussion à laquelle cette question a donné lieu. Le conseil supérieur a été consulté sur la question de savoir s'il y avait lieu de rapporter le décret du 16 janvier 1861 qui avait supprimé la surtaxe établie sur le sucre étranger transporté des pays hors d'Europe sous pavillon français et le décret du 24 janvier 1862 qui avait admis au drawback les sucres étrangers transportés sous pavillon étranger enfin sur diverses modifications qui pourraient être apportées à la législation sur le sucre. Le Conseil supérieur s'est prononcé pour le maintien du statu quo sur la question principale et a émis seulement l'avis qu'il y avait lieu de réduire la prime du Drawback.

M. Boulay de la Meurthe fait remarquer qu'en définitive les décrets du 16 janvier et 24 janvier 1861 ont profité aux Consommateurs.

Après quelques observations sur la question des sucres

M. Lefebvre Duruflé rappelle à la Commission que dans le Bureau dont il fait partie on s'est occupé de la situation de l'industrie métallurgique et des conséquences des traités de Commerce sur cette industrie.

La Commission estime qu'il y a lieu de demander à MM. les Commissaires du Gouvernement s'ils considèrent que cette industrie soit réellement en souffrance depuis les traités de Commerce avec l'Angleterre et la Belgique.

M. Lefebvre-Duruflé dit quelques mots dans l'intérêt du chemin de fer de l'Ouest.

On passe à l'examen des questions qui se rattachent au Ministère d'Etat.

M. le Baron Dupin exprime le regret que certaines pièces de théâtre contiennent des allusions politiques blessantes pour certaines classes de citoyens

et souvent aussi des scènes d'une déplorable immoralité.

M. le Comte de Bourgueney M. le Comte de Casabianca M. Lefebre Duruflé s'associent à ces regrets.

M. de Jouvencel dit que la censure existe en matière de théâtres, qu'il ne voit pas qu'il y ait aujourd'hui plus de licence que dans les trente dernières années et que le ministère d'État s'inspire au point de vue de l'art comme de la morale, des idées les plus élevées.

M. de Royer fait remarquer qu'un fait récent prouve que la surveillance s'exerce avec soin.

M. Croplong rappelle que l'année dernière des observations ont été échangées avec les Commissaires du Gouvernement sur les tendances immorales du théâtre et que cette année comme l'année dernière l'attention du Gouvernement peut être appelée sur ce point.

La Commission adopte cet avis.

Les ministères de la Justice et de l'Instruction publique ne donnent lieu à aucune observation.

Sur le ministère de la Guerre, M. Boulay de la Meurthe cite des faits récents qui semblent de nature à établir que l'école militaire de St Cyr n'est pas dans des conditions suffisantes de salubrité.

M. le général d'Hautpoul dit que la question est actuellement à l'étude.

Une courte discussion s'engage entre M. Boulay de la Meurthe, le général d'Hautpoul et le général de la Rue sur les conséquences de la loi du recrutement et de la loi sur les rengagements et les réengagements. Cette loi présente des inconvénients et des avantages mais l'expérience ne semble pas encore assez complète pour asseoir un jugement définitif.

M. de Jouvencel exprime le regret que l'effectif de l'armée n'ait pu être ramené encore au chiffre normal de 400 000 hommes. Il dit qu'à cet effectif il faut ajouter les 60,000 hommes de la réserve qui entrent également aujourd'hui dans la constitution normale de nos forces militaires.

M. le général de la Rue fait observer que les dépenses de la réserve n'excèdent pas 9,700,000$^{f}$ et que l'effectif déduction faite des absents ~~[illegible]~~ à tous les titres n'excède pas en réalité 372,000 hommes.

## Algérie.

M. le général D'hautpoul développe plusieurs considérations sur la colonisation en Algérie. Il voudrait que l'on pût simplifier les formalités administratives qui précèdent l'entrée en jouissance des colons. On pourrait également répandre dans nos campagnes des petits manuels destinés à faire apprécier aux paysans les avantages attachés à l'installation des colons en Algérie et à leur faire connaître les formalités à remplir.

M. de Jocade cite un passage de l'exposé de la situation de l'Empire et des discours de l'Empereur. Il en conclut que le Gouvernement semble disposé à renoncer au système de cantonnement des tribus et à favoriser la constitution de la propriété individuelle dans la population Arabe.

Le général D'Hautpoul et le général de la Rue signalent les difficultés que peut rencontrer dans l'organisation actuelle des tribus indigènes la constitution de la propriété individuelle.

M. de Bourqueney ne considère pas que le système du cantonnement des tribus soit inconciliable avec la constitution de la propriété individuelle chez les Arabes.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu de demander aux commissaires du Gouvernement si le sénatus-consulte relatif à la propriété en Algérie sera présenté dans le courant de la session.

La séance est levée à cinq heures et demie et renvoyée au lendemain 22 janvier à 2 heures.

Le secrétaire.
A. Jocade

Le président.

Procès verbal de la Séance du Jeudi 24 janvier 1861.

---

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de S. Ex. M. Troplong.

Tous les membres de la Commission sont présents à l'exception de M. Dupin qui a fait savoir à M. le président qu'il était souffrant.

M. De Royer et Mr de Casabianca proposent d'ajouter aux demandes qui doivent être adressées sur le Ministère de l'Intérieur une question ayant pour objet d'obtenir des renseignements sur la suite qui a été donnée au rapport de la Commission spéciale chargée d'examiner une pétition qui a dénoncé comme inconstitutionnel le Décret du 1er janvier 1861 relatif aux attributions du Préfet de la Seine.

Cette proposition est adoptée.

On passe à l'examen du Ministère de la Marine

M. De Forcade énumère les diverses augmentations portées au Budget du Ministère de la marine depuis dix ans.

M. L'amiral Romain Desfossés explique les causes de ces augmentations

Colonies.

M. De Royer rappelle que l'année dernière une pétition a été adressée au Sénat par les habitants de l'Ile de la Réunion.

La pétition demandait notamment qu'on appliquât à l'île de la Réunion le Système de l'assessorat appliqué à d'autres Colonies françaises et qu'on régularisât le régime de la Presse.

M. De Royer propose de demander aux Commissaires du Gouvernement s'il a été donné suite aux demandes formulées dans cette pétition.

Cette proposition est adoptée.

Affaires étrangères

Une courte discussion s'engage sur les paragraphes du discours de l'Empereur relatifs aux affaires étrangères notamment sur le paragraphe qui concernent les affaires d'Orient, d'Italie, du Mexique et de l'Amérique du Nord.

Après quelques observations on s'accorde à reconnaître qu'en présence des sentiments de confiance et d'approbation manifestés qu'a rencontré le discours de l'Empereur il convient d'ajourner la discussion après la lecture du projet d'adresse.

Si quelques nuances d'expressions devaient se produire

elles seraient plus faciles à déterminer après la lecture du projet.

S. Ex. le président Croplong propose d'inviter les Commissaires du Gouvernement à se rendre demain dans le sein de la Commission.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à Cinq heures et renvoyée au lendemain 23 janvier à Deux heures.

Le Président.

Croplong

Le Secrétaire:

Defonds

Séance du Vendredi 23 janvier 1863.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de S. Ex. M. Croplong.

Tous les membres de la Commission sont présents à l'exception de M. le Baron Dupin.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. les Commissaires du Gouvernement sont invités à se rendre au sein de la Commission. LL. Ex. Ex. MM. Baroche Magne et Billault sont introduits.

S. Ex. M. Baroche donne des explications sur la question relative à la presse. Il considère que le Droit d'avertissement ne s'applique pas seulement aux attaques contre la Dynastie et la Constitution qu'il peut s'étendre aux attaques contre la religion la morale et les lois fondamentales de l'Etat. Le droit est absolu mais l'usage doit être modéré. Les uns prétendent que la presse est comprimée par le Gouvernement. Les autres soutiennent qu'elle jouit de trop de licences. Le gouvernement s'efforce de maintenir une juste mesure.

S. Ex. M. Croplong fait observer que la Commission a

par surtout se préoccuper de la continuation d'une polémique un peu trop vive entre les journaux qui attaquent ouvertement le Concordat et les lois fondamentales qui établissent la séparation entre l'Eglise et l'Etat et les journaux opposés qui attaquent à leur tour la religion et l'Eglise Catholique.

M. Baroche répond que cette polémique commence à s'apaiser et que le Gouvernement désire cet apaisement et y travaille.

La seconde question a pour objet l'établissement pénitencier de Carabianda.

S. Ex. M. Baroche dit que les renseignements n'ont pu lui être fournis sur cet établissement. Les questions n'ont été remises qu'hier aux Commissaires.

M. de Carabianca dit qu'il voulait seulement appeler l'attention sur l'établissement de Carabianda et sur la nécessité d'assainir la plaine orientale de la Corse, mais il ne croit pas devoir insister sur cette question de détail.

S. Ex. M. Baroche examine la troisième question relative au Décret du 11 janvier 1861 sur les attributions du Préfet de la Seine.

Le Conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi relatif aux attributions du Préfet de la Seine.

La section de l'Intérieur du Conseil d'Etat propose diverses modifications au projet. Elle a formulé sa proposition dans un avis en date du 5 juillet 1862. Le Corps Législatif n'a pu, dans ces circonstances, être saisi du projet de loi mais il est toujours à l'étude et le Gouvernement n'a pas cessé de porter son attention sur cette question.

Ministère des finances.

S. Ex. M. Magne examine la question posée au sujet du passage de l'exposé financier relatif aux traités de la Marine. Il cite les articles 41 et 42, 97 et 98 du Décret du 26 mars 1862 qui pose les principes de la matière et reconnait que des circonstances exceptionnelles causées surtout par l'éloignement des troupes envoyées au Mexique ont obligé à dépasser certains crédits et que la situation devra être régularisée ainsi que l'annonce l'Exposé financier.

Quelques observations sont échangées entre S. Ex. M. Magne et S. Ex. M. Rouher sur le point de savoir s'il n'eut pas été possible de couvrir la dépense exceptionnelle au moyen de virements.

MM. de Carabianca, Duclay de la Meurthe, Le Sénateur Dumas

et le fond de la Requête prennent part à cette discussion.

Travaux publics et Commerce.

S. Ex. M. Baroche donne des explications sur la situation des ouvriers employés à l'industrie du coton et sur l'état de l'industrie métallurgique.

Ministère d'Etat.

S. Ex. M. Baroche dit que le Ministre d'Etat se préoccupe de la question des théâtres au même point de vue que la Commission. Une pièce nouvelle vient d'être interdite. Il y a même des réclamations très-vives à ce sujet.

M. le Comte de Bourgoing fait observer que la Commission rend pleine justice aux intentions du Ministre d'Etat et ne s'est proposé d'autre but que de lui donner plus de force contre les plaintes dont il vient d'être parlé.

Algérie

S. Ex. M. Magne dit que le Moniteur a répondu hier à la question posée au sujet du Sénatus-Consulte relatif à la propriété en Algérie. Un Sénatus-Consulte sera présenté dans la session actuelle.

Colonies.

S. Ex. M. Baroche dit que les questions soulevées par la pétition de plusieurs habitants de l'île de la Réunion sont en ce moment soumises à l'examen du Conseil d'Etat.

S. Ex. M. Billault ajoute que ces questions quoique toutes spéciales et locales ne sont pas sans difficultés.

LL. Ex. Ex. les Ministres sans portefeuille se retirent.

La séance est levée à 5 heures et demie et remise au lendemain 3 heures pour entendre la lecture du projet d'adresse préparé par S. Ex. M. Troplong.

Le Président

Le Secrétaire

Séance du Samedi 24 janvier 1863.

—

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de Son Excellence M. Troplong.

Tous les membres de la Commission sont présents.

M. Troplong le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Troplong donne lecture du projet d'adresse.

Ce projet est l'objet d'une approbation générale de la part des membres de la Commission et après quelques observations de détail est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures et remise sans ajournement fixe.

Le Président

J. Troplong

Le Secrétaire

Jouaust